



Décision à l'égard du Programme de financement des participants de la CCSN

*Rapport de surveillance réglementaire des centrales
nucléaires au Canada : 2016*



PFP
Participant Funding
Program

Juin 2017



Le 10 février 2017, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a annoncé qu'elle offrait, par l'intermédiaire du Programme de financement des participants (PFP), de l'aide financière pouvant aller jusqu'à 35 000 \$ pour aider le public, les groupes autochtones et d'autres parties intéressées à examiner le *Rapport de surveillance réglementaire des centrales nucléaires au Canada : 2016* (Rapport de 2016 sur les centrales nucléaires) du personnel de la CCSN et à présenter des commentaires écrits à la Commission. La date limite pour soumettre une demande de financement était le 28 avril 2017.

Contexte

La CCSN offrait du financement aux participants pour :

- la prestation de renseignements nouveaux, distincts et utiles à la Commission par l'intermédiaire d'interventions éclairées ayant trait au sujet examiné
- aider les parties intéressées à examiner le Rapport de 2016 sur les centrales nucléaires et à présenter des mémoires à la Commission

Un comité d'examen de l'aide financière (CEAF), indépendant de la CCSN, a été formé pour examiner les demandes de financement reçues par l'administrateur du PFP et pour formuler des recommandations à l'intention de la CCSN sur l'attribution de fonds pouvant aller jusqu'à 35 000 \$ aux demandeurs admissibles.

Les membres du CEAF étaient :

- Guy Riverin, expert en évaluation environnementale et fonctionnaire fédéral à la retraite
- Paul Scott, directeur régional à la retraite du bureau de Vancouver de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale
- Bruce Young, directeur à la retraite de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale

Le CEAF a examiné les trois demandes d'aide financière reçues par la CCSN. Le montant total demandé s'élevait à 46 654,90 \$.

Admissibilité et critères relatifs au financement

Pour obtenir plus d'information sur l'aide financière aux participants et le fonctionnement du Programme, y compris les détails sur les critères d'admissibilité et les critères relatifs au financement, veuillez lire le [Guide du PFP](#).

Décision à l'égard du Programme de financement des participants de la CCSN

La CCSN a étudié attentivement les recommandations formulées par le CEAF au sujet de l'allocation de fonds pour l'examen du *Rapport de surveillance réglementaire des centrales nucléaires au Canada : 2016*, et a approuvé le remboursement d'un montant maximal de 33 362,90 \$ pour les bénéficiaires suivants :

Demandeur	Montant maximal offert
Nation des Métis de l'Ontario	15 112,90 \$
Jerry Hopwood	10 000 \$
Association canadienne du droit de l'environnement	8 250 \$
Total	33 362,90 \$

Pour en savoir plus :

Doug Wylie

Administrateur du Programme de financement des participants, CCSN

Tél. : 613-995-3061

Courriel : cnsf.pfp.ccsn@canada.ca